

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 43 Pharmacologie 4: appliquée, spécialisée et prescriptive			
Ancien Code	PAMI4B43SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4430		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Patricia GILLET</b> ( <a href="mailto:gilletp@helha.be">gilletp@helha.be</a> ) Sandrine MATHOT ( <a href="mailto:mathots@helha.be">mathots@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

La pharmacologie constitue une composante essentielle du cursus de formation des sages-femmes en Belgique. Cette UE permet d'acquérir les connaissances nécessaires à une prescription médicamenteuse sûre, efficace et conforme au cadre légal en vigueur. La compréhension du cadre réglementaire est essentielle pour garantir la sécurité des patientes et des nouveau-nés lors de l'administration de vaccins ou d'autres médicaments. Cette UE aborde la réglementation, la pharmacovigilance, la toxicologie et l'évaluation des risques, des thématiques directement en lien avec l'encadrement européen des produits de santé. Les capacités acquises permettent aux futur-e-s sages-femmes d'appliquer les bonnes pratiques et de contribuer à la qualité et à la sécurité des soins.

#### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

**Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

**Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

**Compétence 5 Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**

- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition

**Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

**Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
- 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

## Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de cette UE, l'étudiant-e sera capable de :

### Prescription et suivi thérapeutique

Identifier et adapter les traitements à prescrire, y compris les vaccins, dans le suivi des patientes partenaires en intra et extra-hospitalier.

Réaliser des prescriptions de manière autonome, dans le respect du champ de compétences de la sage-femme, notamment pour les vaccins recommandés.

Développer des compétences théoriques et pratiques en prescription médicale, avec une attention particulière à la vaccination, dans le contexte obstétrical.

### Pharmacologie et toxicologie

Intégrer les connaissances en pharmacologie et toxicologie, notamment pour la période préconceptionnelle, la grossesse et le post-partum.

Comprendre les effets pharmacocinétiques et les risques des substances, y compris ceux liés aux vaccins, chez la femme enceinte, allaitante et leur enfant.

### Aspects réglementaires et administratifs

Compléter correctement les documents nécessaires à la prescription et au remboursement des médicaments et des vaccins.

Maîtriser la rédaction d'ordonnances, sur support papier et électronique, conformément aux exigences légales, pour les médicaments et les vaccins.

### Travail en réseau et interdisciplinarité

Expliquer et valoriser le travail en interdisciplinarité au sein du réseau périnatal.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B43SFA	Pharmacologie 4: appliquée et prescription, vaccins	18 h / 2 C
PAMI4B43SFB	Pharmacologie spécifique et toxicologie	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B43SFA	Pharmacologie 4: appliquée et prescription, vaccins	20
PAMI4B43SFB	Pharmacologie spécifique et toxicologie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

## 5. Cohérence pédagogique

Il est essentiel d'intégrer une UE de pharmacologie spécifique en année diplômante du cursus sage-femme. À ce stade, les étudiantes doivent maîtriser la prescription, notamment des vaccins, ainsi que les notions de sécurité et de toxicologie propres à la grossesse et à la période néonatale. Cette formation répond aux exigences réglementaires et garantit la qualité des soins apportés aux patientes et aux nouveau-nés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie 4: appliquée et prescription, vaccins			
Ancien Code	15_PAMI4B43SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4431		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Sandrine MATHOT</b> ( <a href="mailto:mathots@helha.be">mathots@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Ce cours vise à doter les étudiantes des connaissances et compétences nécessaires pour prescrire de manière sécurisée et adaptée, en tenant compte des spécificités de la période préconceptionnelle, de la grossesse et du post-partum. Une attention particulière sera portée à la réglementation, à la rédaction des ordonnances, à la pharmacovigilance, ainsi qu'aux enjeux de la vaccination dans le suivi des femmes et des nouveau-nés. Ce module favorise également la réflexion interdisciplinaire et la collaboration au sein du réseau périnatal.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

##### **Prescription et suivi thérapeutique**

Réaliser des prescriptions autonomes dans les limites du champ de pratique de la sage-femme, notamment pour les vaccins recommandés.

Développer des compétences théoriques et pratiques en prescription médicale, avec une attention particulière à la vaccination, dans le contexte obstétrical.

Comprendre les effets pharmacocinétiques et les risques (y compris ceux liés aux vaccins) chez la femme enceinte, allaitante et leur enfant.

##### **Aspects réglementaires et administratifs**

Compléter correctement les documents nécessaires en matière de prescriptions et de remboursements pour les médicaments et les vaccins.

Maîtriser la rédaction d'ordonnances, sur support papier et électronique, conformément aux exigences légales, pour les médicaments et les vaccins.

##### **Travail en réseau et interdisciplinarité**

Décrire et argumenter le travail en interdisciplinarité au sein du réseau périnatal.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

- 1/ Législation relative à la pratique SF en Belgique
- 2/ AR du 15 décembre 2013
- 3/ Historique de l'AR relatif à la prescription
- 4/ Que dit la loi du 15 décembre 2013 ?
- 5/ Formation à la prescription médicamenteuse
- 6/ Liste des médicaments pour prescription SF en Belgique
- 7/ La prescription en Belgique ?
  - a. Qu'est-ce qu'une prescription ?
  - b. Qu'est-ce qu'un médicament ?
  - c. Pourquoi existe-t-il une obligation de prescription ?

- d. Quelles sont les conditions de remboursement ?
- e. Quelles sont les catégories de remboursement ?

#### 8/ Les carnets de prescriptions

- a. La commande
- b. Le modèle des prescriptions
- c. La rédaction de la prescription
- d. Prescrire en spécialité, DCI, générique et préparation magistrale
- e. Le contrôle du pharmacien
- g. Particularités

#### 9/ Analyse de la liste de médicaments : analyse, commentaire et prescription de chaque médicament de la liste actuelle

##### 10/ La prescription informatique et électronique

##### 11/ La prescription de remèdes non-dépendants d'une prescription

##### 12/ La prescription de l'homéopathie (AR du 26 mars 2014)

##### 13/ Le travail en réseau

##### 14/ Déontologie, éthique et responsabilité

---

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

### **Démarches d'apprentissage**

Présentation du contexte et des outils utiles et nécessaires sous forme d'exposé magistral  
Etude, analyse et prescription pratique de chacun des médicaments de la liste prescriptible par sage-femme

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

disponibilité de l'enseignant

### **Sources et références**

Arrêté Royal du 15 décembre 2013 sur la prescription par les sages-femmes

AR du 1er septembre 2016 : modification de la liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire.

AR du 31 janvier 2018 : mise à jour de la liste des prescriptions médicamenteuses autorisées aux sages-femmes

-  
Faron, G., & Bayot, D. (2024). Pharmacologie pour les sages-femmes, généralistes et gynécologues (5<sup>e</sup> éd.). De Boeck Supérieur.

-  
SPF Chancellerie du Premier Ministre. (2025, septembre 5). Vaccination des jeunes enfants par des sages-femmes.  
<https://news.belgium.be/fr/vaccination-des-jeunes-enfants-par-des-sages-femmes>

--  
Autres sources consultables sur ConnectED

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint

[https://sage-femme.be/sage-femme/sage-femme\\_ressources-pratiques/sage-femme\\_la-legislation-2/](https://sage-femme.be/sage-femme/sage-femme_ressources-pratiques/sage-femme_la-legislation-2/)

----  
Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie spécifique et toxicologie			
Ancien Code	15_PAMI4B43SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4432		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Patricia GILLET</b> ( <a href="mailto:gilletp@helha.be">gilletp@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette activité d'apprentissage vise à transmettre aux étudiants les connaissances spécifiques aux différents contextes d'exercice de la profession de sage-femme.

Elle couvre des situations rencontrées :

lors d'un séjour hospitalier,  
dans le cadre de soins extramuros.

La sage-femme est amenée à adopter une démarche clinique globale, incluant la recherche d'informations à partir de diverses sources de données, afin de déterminer les stratégies d'intervention et d'accompagnement adaptées dans un contexte de soins généraux aux adultes.

Une attention particulière est portée à la liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire de manière autonome.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Connaitre les médicaments couramment utilisés pendant la grossesse et en période péri-natale :

leurs indications médicales,  
les règles de bonne administration,  
les recommandations officielles,  
les effets indésirables possibles,  
les contre-indications à respecter.

#### **Connaitre les médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire**

Identifier les classes de médicaments autorisées à la prescription par les sages-femmes.

Intégrer ces connaissances dans une pratique professionnelle sécurisée et autonome.

#### **Comprendre les risques liés aux médicaments pendant la grossesse et la période péri-natale**

Identifier les risques toxiques associés à l'administration de médicaments durant la grossesse et autour de la naissance.

Comprendre leurs effets sur le développement du fœtus.

#### **Évaluer l'acceptabilité des médicaments pendant l'allaitement**

Apprendre à analyser la compatibilité d'un médicament avec l'allaitement maternel.

Savoir utiliser les ressources fiables pour vérifier la sécurité d'un traitement chez la mère allaitante.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

-

## **Risques toxiques liés à l'administration des médicaments pendant la grossesse / en période périnatale**

Principaux médicaments tératogènes

Médicaments prescrits par la sage-femme : connaître les DCI + différentes spécialités + indication + posologie + effets indésirables

Médicaments utilisés pendant la grossesse et en période périnatale : connaître les DCI + différentes spécialités + indication, règles de bonne administration, effets indésirables, contre-indications

Vaccination pendant la grossesse et l'allaitement : vaccinations recommandées et contre-indiquées

## **Médicaments fréquemment utilisés pendant la grossesse et en période périnatale**

Analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires

Système gastro-intestinal : RGO, nausées / vomissements, diarrhées, constipation

Contraceptifs

Anti-infectieux vaginaux et urinaires

Vitamines et minéraux

Rhogam à la loupe

---

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

## **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral participatif

Mises en situation par analyse de vignettes cliniques

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

Disponibilité de l'enseignant

Contacts par mail et rendez-vous possibles

## **Sources et références**

Bayot, D., & Faron, G. (2024). Pharmacologie pour les sages-femmes, généralistes et gynécologues (5<sup>e</sup> éd.). De Boeck Supérieur. <https://www.deboecksuperieur.com/livre/9782807357921-pharmacologie-pour-les-sages-femmes-generalistes-et-gynecologues>

-  
Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP). (2025). Répertoire commenté des médicaments (Éd. 2025). [https://www.cbip.be/PDFREP/GGRCM/GGR\\_FR\\_2025.pdf](https://www.cbip.be/PDFREP/GGRCM/GGR_FR_2025.pdf)

---

-  
Douchamps, J., & Dubois, D. (2020). Les médicaments : Leur utilisation raisonnée au quotidien (4<sup>e</sup> éd.). Édition indépendante.

Bibliographie actualisée et enrichie sur les supports de cours

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours sur Power Point disponible sur Connected

SPF Chancellerie du Premier Ministre. (2025, septembre 5). Vaccination des jeunes enfants par des sages-femmes. <https://news.belgium.be/fr/vaccination-des-jeunes-enfants-par-des-sages-femmes>

Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP). (2025). <https://www.cbip.be>

---

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Epreuve écrite

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

En suivant des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).